



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

La situation des plus pauvres en Communauté française

Alicia Astudillo-Rojas

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).* Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.

Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection **Connaissance et engagement** publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Sommaire

Résumé.....	4
A- Connaissance de la pauvreté en 2007.....	5
1- <i>Grands domaines de vie</i>	5
La pauvreté grandit.....	5
Hausse du coût de la vie.....	5
Energie, santé, alimentation.....	5
Logement.....	5
Exclusion du chômage.....	6
Aide sociale.....	6
Les inégalités à l'école.....	7
Une école performante ?.....	8
Les inégalités en santé.....	8
2- <i>Eléments de connaissance de la situation des plus démunis</i>	8
Des faits divers en témoignent.....	8
Situation dramatique des personnes sans papiers.....	9
Mendiants et sans abri.....	10
Des catégories de population fragiles sont particulièrement touchées par la pauvreté grandissante.....	10
B- Les actions, projets, politiques mis en place pour lutter contre la pauvreté en 2007.....	11
Politique globale.....	11
Habitat.....	12
Aide aux personnes sans abri.....	13
Des initiatives novatrices.....	13
Santé.....	14
Aide Sociale.....	15
Famille, Enfance.....	15
Ecole, éducation, formation.....	15
Culture.....	16
Emploi.....	16
Actions de sensibilisation.....	17

Résumé

Quelle connaissance a-t-on de de la pauvreté et particulièrement des plus démunis en Belgique francophone en 2007 ? Quelles actions, politiques, programmes, projets...sont mis en place pour contribuer à la lutte contre la grande pauvreté ?

Ce sont les questions auxquelles nous proposons, dans cette analyse, quelques éléments de réponse, à partir *des revues de presse bimestrielles francophones*¹ réalisées par le Centre de Documentation d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles en 2007.

Dans la première partie nous ferons le point sur ce qu'écrit la presse à propos de la pauvreté, dans les grands domaines de vie (revenu, travail, aide sociale, éducation, santé ...), en nous attachant particulièrement à la situation des plus démunis.

Dans la seconde partie nous pointerons des actions et politiques, relevées par les médias, cherchant à répondre à des situations de pauvreté.

1 Revues de Presse disponibles au Centre de Documentation d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, Av. Victor Jacobs, 12 - 1040 Bruxelles.

A- Connaissance de la pauvreté en 2007

1- Grands domaines de vie

La pauvreté grandit

Un constat général est que la pauvreté gagne chaque jour un peu plus de terrain dans notre pays. Les Restos du Coeur annoncent avoir distribué, en 2007, un tiers de repas de plus que l'année précédente. Une enquête de l'INS² montre que 13 % des ménages wallons et 18 % des ménages bruxellois disent éprouver des difficultés à payer le médecin. Un rapport de la Commission Européenne sur la protection et l'inclusion sociale signale qu'en Belgique 15 %³ de la population vit sous le seuil de la pauvreté (ceux qui gagnent moins de 60 % du revenu national moyen soit 772€ par mois pour un isolé en 2007). Autour de nous, une personne sur sept vit dans la pauvreté. La Belgique compte aussi une forte proportion (13 %) de personnes appartenant à un ménage sans emploi.

Des Belges sont de plus en plus pauvres mais pas la Belgique. En 2007, la consommation se porte bien et les chiffres de croissance sont encourageants. Comment expliquer ce paradoxe?

Hausse du coût de la vie

Depuis dix ans, le taux d'épargne des ménages par rapport aux revenus disponibles a chuté de 19,2% à 9% ; les familles utilisent toutes leurs ressources pour maintenir leur niveau de vie mais elles y arrivent de moins en moins.

Energie, santé, alimentation

Le coût de l'énergie qui a connu une fameuse hausse ces dernières années est un autre facteur de précarisation. Le CRIOC⁴ notait qu'entre 1996 et 2005, les coûts du gaz et de l'électricité avaient augmenté de 28 % ; le prix de l'eau, lui, augmentait de 57 %.

La hausse du prix des soins de santé est bien supérieure à la hausse des salaires : + 24 % pour les frais médicaux, + 12 % pour les frais de pharmacie.

Les produits alimentaires ont, quant à eux, vu leurs prix grimper d'environ 3,93 %.

Logement

A Bruxelles, pour les 30 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, entre 2004 et 2006, la proportion du revenu consacré au loyer est passé de 58 à 62 %⁵. Il n'y a pas moyen de trouver un logement correct à moins de 400 €. Avec un revenu d'intégration de 644 €, et après avoir réglé le loyer, déposé la garantie locative, payé l'eau, le gaz, l'électricité, les assurances, il ne reste pas grand-chose pour se nourrir, se soigner, se faire ou faire un cadeau (ce qui fait aussi partie de la santé mentale). Dans ce contexte où trouver la force pour se projeter dans l'avenir, pour affronter une formation ou la recherche, souvent vaine, d'un emploi «normal»? Il semble impossible, à Bruxelles du moins, de mener une vie conforme à la dignité humaine avec le seul revenu d'intégration. Les efforts consentis par les bénéficiaires du RIS⁶ pour s'en sortir est aussitôt neutralisé financièrement, car avoir plus que le minimum de moyen d'existence est de fait interdit !

2 Institut National des Statistiques.

3 Idem pour le département Statistiques du Service public fédéral (SPF) Economie; pour lui, la pauvreté concerne les personnes isolées dont le revenu ne dépassent pas les 822 € par mois.

4 Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs.

5 Myriam de Spiegelaere, directrice de l'Observatoire de la santé et du social.

6 Revenu d'insertion social.

En termes de santé mentale, de liens sociaux, de solidarité, il peut être bon de partager un logement, mais alors les gens tombent dans la règle de la cohabitation définie par la loi, peu importe qu'il n'y ait éventuellement aucune vie commune et que chacun fasse ses courses de son côté.

De nombreuses personnes sont obligées de vivre dans des conditions incroyables d'insalubrité, de danger ou de conflit avec le propriétaire. Les régions et les communes veulent mettre de l'ordre dans ces logements insalubres. Cependant, les locataires sont révoltés de voir des avis d'insalubrité affichés sur des immeubles des familles menacées d'expulsion... Une personne explique : « *Quand j'ai vu ce papier, je me suis sentie salie et humiliée : maintenant, tout le monde sait que je vis dans un taudis, et je suis chassée de mon logement comme une malpropre. C'est moi qui suis la coupable d'habiter dans un logement qui n'est pas conforme...* »

Le déficit de logements sociaux ou à prix modérés s'avère une constante dans toutes les régions du pays. **En Région wallonne**, par exemple, 50.000 demandes sont en attente dans les 74 sociétés de logement social et 25.000 **à Bruxelles**.

En Wallonie, le locataire moyen d'un logement social s'appauvrit. 6,3 % de la population loue un logement social, soit 99.173 familles, comptant 215.205 personnes. Le nombre d'actifs ne représente plus que 20,2 % des chefs de ménage, 3/4 des locataires sont des isolés et les femmes fois plus nombreuses que les hommes. 1/3 des locataires sont des ménages monoparentaux, dans cette catégorie on compte quatre fois plus de femmes. Le nombre de bénéficiaires d'un revenu de remplacement représente 76,3 % de locataires.

Exclusion du chômage

On constate aussi une augmentation d'exclusions du chômage. Alors qu'en 2004 le discours gouvernemental présentait l'activation des chômeurs comme une mesure devant favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, mettre fin à des discriminations et traquer les abus, les faits montrent que le nombre d'exclusions effectives a presque doublé en 4 ans, passant de 174.818 semaines en 2003 à 343.327 semaines en 2006.

Aide sociale

Les CPAS sont débordés. Le nombre de citoyens qui font appel à leurs services ne cesse d'augmenter. Au-delà des personnes qui, sans aucune ressource, s'adressent au CPAS pour bénéficier d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente, de plus en plus de personnes ont besoin d'une aide ponctuelle pour se loger, se soigner, se chauffer, etc. Des familles sont amenées à devoir s'endetter, car ni le revenu d'intégration ni les autres allocations sociales ne sont un rempart suffisant contre la précarité et l'exclusion. Au regard du coût de la vie, leur montant ne permet pas de mener une vie conforme à la dignité humaine⁷. ATD Quart Monde constate que, dans les familles très pauvres, toute une série de dettes sont des dettes liées à des besoins fondamentaux : santé, école, fournitures d'eau, gaz, électricité, logement...

Bruxelles, ville la plus pauvre ? « *Notre région présente le paradoxe d'être la plus économiquement prospère du pays et aussi la plus touchée par la pauvreté ; 28 % des Bruxellois sont confrontés à la pauvreté* », déclare le ministre en charge de l'Action sociale à la Commission communautaire française (Cocof). En effet, à Bruxelles, la pauvreté continue à s'étendre au sein de la population. Dans Bruxelles-ville, plus de 10 % des 146.000 habitants bénéficient d'une aide sociale en 2006, selon l'analyse des comptes du CPAS. Ainsi, 37 % des Marolliens vivent sous le seuil de pauvreté, 46 % perçoivent un revenu de remplacement.

⁷ Une enquête de l'Institut pour un développement durable se penche sur l'indice des prix à la consommation et constate que pour les 10 % de ménages les plus pauvres, les frais de logement, d'eau, d'électricité et de gaz sont proportionnellement deux fois plus importants que pour un ménage aux revenus moyens.

Dans la Région bruxelloise, la proportion des personnes titulaires d'un revenu d'intégration est passée de 2,9 à 3,2 %. Les finances du CPAS ont dérapé à concurrence de 3,2 millions d'euros, partiellement compensés par un tour de vis interne (un trou de 1,6 millions d'euros que la ville de Bruxelles devra éponger).

Sur un total de quelque 15.600 bénéficiaires d'une aide, on constate aussi un accroissement sensible des demandes d'intervention pour les soins de santé y compris par des personnes qui ne peuvent bénéficier du Revenu d'intégration. Le nombre de dossiers individuels a connu une hausse de 450 unités en un an (7.956 au total). Le coût moyen mensuel des produits pharmaceutiques par dossier est passé de 29 € en 2002 à 45 € en 2006.

Les inégalités à l'école

Les études internationales *PISA*⁸ menées tous les trois ans par l'OCDE, montrent qu'en Belgique, l'école, supposée émanciper, fige les inégalités. Ainsi un quart des jeunes de 15 ans n'ont même pas une maîtrise élémentaire des mathématiques, alors que 16 % réussissent les épreuves les plus complexes. Les performances sont fort différentes en fonction de l'origine socio-économique des élèves.

Selon des études de pédagogie expérimentale, les élèves faibles progressent mieux avec des jeunes plus forts, sans porter pour autant préjudice à ces derniers. Mais ils stagnent davantage quand ils sont uniquement entre eux.

En Belgique francophone la ségrégation est à l'oeuvre dès le primaire. A Bruxelles, la majorité des enfants des quartiers défavorisés (80 %) sont concentrés dans un nombre restreint d'écoles fondamentales (30 %). On observe aussi qu'un élève autochtone issu d'une famille défavorisée a des résultats beaucoup plus proches d'un allochtone du même milieu que d'un autre élève autochtone plus favorisé. Il semble bien que le niveau socio-économique est dominant par rapport à l'origine ethnique.

Christian Vandermotte, professeur de géographie économique à l'ULB signale d'autres inégalités. Il constate que ***le diplôme ne conduit pas toujours à l'emploi***, car il ne valorise pas de la même manière selon l'endroit où on habite. A diplôme égal, un habitant de Watermael-Boitsfort a deux fois plus de chance de trouver un emploi qu'un habitant de Molenbeek et plus l'on descend dans le niveau d'instruction, plus cette disparité s'accroît.

Le rapport Innocenti sur « *Le bien-être des enfants pauvres dans les pays riches* » de l'Unicef montre que la Belgique se range à la neuvième place sur vingt-et-un pays étudiés et elle ne serait pas trop mal lotie. Elle se classe même bien en ce qui concerne l'éducation, un des trois indicateurs étant la fréquentation scolaire des 15 à 19 ans, importante en Belgique à cause de l'âge élevé d'obligation scolaire. ATD Quart Monde rappelle, cependant, que ce bon classement cache de grandes disparités : 5 % des 15-19 ans ne vont pas à l'école, 50 % des élèves de l'enseignement obligatoire redoublent, 30 % n'obtiendraient pas leur diplôme du secondaire. Un nombre important de personnes vivant dans la grande pauvreté en Belgique sont illettrées, alors que presque toutes ont fréquenté l'école. Les enfants pauvres apprennent peu à l'école et y expérimentent surtout l'échec, l'humiliation et le rejet. Leur parcours scolaire est rempli d'obstacles dus à des malentendus. Un grand nombre est orienté vers l'enseignement spécial. Les familles s'investissent dans la scolarité de leurs enfants, cependant ces efforts sont peu perçus par l'école.

Les statistiques publiées dans les « *Indicateurs de l'enseignement 2007* » confirment les inégalités sociales à l'école.

Un autre phénomène, « ***l'exclusion scolaire*** », a été étudié par des experts à la demande du Délégué aux droits de l'enfant. Dans le seul réseau de la Communauté française le nombre de dossiers

8 Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves.

d'exclusion scolaire s'élèverait à 1.400 et ce ne serait qu'un chiffre « officiel », qu'une partie émergée de l'iceberg. L'exclusion scolaire crée le décrochage et celui-ci risque de mener à la délinquance, ajoutent les experts. Il semble qu'elle se pratique de plus en plus tôt dans le parcours du jeune. Elle ne concernerait pas seulement les écoles « à problème », parfois les « bonnes » écoles excluent les cas difficiles à comprendre et à gérer et les parents n'osent pas introduire de recours. Le rapport insiste sur la prévention : *« Tous les jeunes délinquants ont été déscolarisés à un moment donné. La seule voie de la prévention passe par une scolarisation réussie »*.

Une école performante ?

L'Union Wallonne des Entreprises conseille de donner aux jeunes des compétences répondant aux attentes du monde économique. D'autres pensent que c'est dans les écoles en milieux défavorisés qu'on peut faire reculer les énormes inégalités de départ. C'est là, au début de la scolarité, dès les classes maternelles, qu'il faut mettre le paquet. C'est là qu'une société soucieuse de justice et d'avenir doit investir massivement pour qu'on ne puisse plus qualifier de « mauvaises écoles » celles qui ne disposent pas des moyens humains et matériels pour relever les énormes défis et difficultés liés aux langues, aux cultures, mais surtout aux conséquences, sur la scolarité des enfants, du chômage des parents, de l'insalubrité de logement, de l'environnement violent et criminogène. Voilà un formidable matériau de réflexion pour toutes celles et ceux qui aspirent à une école performante, une bonne école pour tous.

Les inégalités en santé

Dans le rapport Innocenti de 2007, la Belgique arrive seulement en 16ème position en ce qui concerne la santé, le sentiment de bien-être et de sécurité.

Le groupe de travail « *Inégalités en santé* » de la Fondation Roi Baudouin avance des statistiques qui prouvent que tous les Belges ne sont pas égaux en matière de santé. La répartition se fait systématiquement au désavantage des couches sociales les plus basses et en fonction de l'argent, de l'éducation et du statut social. La pyramide de la santé se révèle être une copie conforme de la pyramide des inégalités de la société.

Ainsi, une personne ayant un faible niveau scolaire meurt, en moyenne, 3 à 5 ans plus tôt qu'une autre ayant un niveau d'étude supérieur. Surtout, elle vivra en bonne santé de 18 à 25 années de moins qu'une personne hautement scolarisée. D'ailleurs, le nombre d'années de bonne santé des individus ayant un faible niveau d'études diminue.

Un bébé dont les parents sont chômeurs, court presque deux fois plus de risque de naître prématurément et d'avoir un faible poids à la naissance et risque plus d'être mort-né qu'un enfant dont au moins un des parents travaille comme fonctionnaire.

2- Eléments de connaissance de la situation des plus démunis

Des faits divers en témoignent

A Colfontaine, une mère et ses sept enfants se retrouvent à la rue. A l'expiration du bail de son appartement en juin 2007, la famille est expulsée et la mère n'a d'autre solution que celle de dispatcher ses enfants dans la famille et de dormir, elle-même, dans sa voiture, faute de logement. Ses demandes auprès de la société de logements « *Toi et Moi* » ne débouchent pas sur l'octroi d'un logement car : *« Nous devons obéir à certaines obligations, comme celle d'octroyer un logement comprenant un minimum de 5 chambres pour une famille de sept enfants; ces habitations sont difficiles à trouver »*.

A Herseaux (Mouscron), un couple avec deux enfants a été expulsé de son logement. Non prioritaire sur la liste des logements sociaux et incapable de retrouver un toit dont le loyer soit dans ses possibilités financières, la famille a dû se séparer : le père vit dans un foyer d'accueil, la mère est hébergée avec les enfants dans une maison maternelle.

Etienne vit dans la rue depuis 21 ans. Il a tout perdu au moment où son mariage a échoué. Ensuite, il a mené une vie d'errance. Actuellement, il passe la plupart de son temps à la Gare Centrale de Bruxelles. Depuis peu, il a trouvé un travail, avec un guide professionnel, il accompagne des touristes dans des promenades à travers la capitale. Grâce à une formation de guide, il est prêt à s'intégrer à nouveau dans la société *« Je me sens utile et je jouis des contacts avec les autres. Souvent, ils me regardent d'un air si étrange comme si j'étais une ordure. Mais je vois que les touristes apprécient mon honnêteté et mon histoire les touche, ils se rendent compte de ce que vit un SDF. Les politiciens ont beau raconter qu'il y a plus de mille logements de nuit disponible dans la ville, en réalité il n'y en a que 200 qui sont gratuits. Souvent il ne nous est pas permis de loger pendant plus de deux nuits dans une même maison d'accueil. Avoir un lit relève du hasard, avec des cartes rouges ou noires, on décide celui qui peut rester. Je veux absolument me laver chaque jour, mais les douches sont aussi un grand problème et le bassin de natation des Marolles nous est interdit parce que nous sommes « sales ».* Depuis peu, Etienne habite une petite chambre. Avoir une clé est une chose normale pour nous, mais cela représente un trésor pour un sans-abri.

Les membres des *Equipes d'Entraide* se sont donné comme objectif de partir à la quête de nouvelles formes d'injustices sociales : un homme âgé de 73 ans habite un taudis, la maison est humide, la pluie s'écoule de la porte arrière à la porte d'entrée et les fils électriques dénudés courent le long des murs. Le propriétaire ne voyait pas où était le problème car le locataire ne payait que 68 € par mois et n'avait pas à se plaindre.

D'autres exemples de situations profondément dégradées sont pointées.

Situation dramatique des personnes sans papiers

La discrimination dans l'accès aux soins médicaux pour les personnes sans papiers existe toujours, signale Médecins sans Frontière, témoins privilégiés des difficultés auxquelles doivent faire face ces personnes, même si un Arrêté Royal définit l'accès à la santé pour cette population. Dans la pratique, beaucoup en sont exclus en raison de dysfonctionnements, d'obstacles administratifs, de choix arbitraires, ou encore à cause de leur méfiance envers les institutions. *« L'Aide Médicale Urgente »* (AMU) peut être délivrée par n'importe quel médecin, tandis que le suivi administratif et financier est du ressort du CPAS du lieu de résidence du bénéficiaire. Les difficultés pratiques à plusieurs niveaux rendent ce service difficilement accessible aux sans-papiers. L'organisation Médecins du Monde (MDM) remarque que dans 56 % des cas les personnes sans papiers ne savent pas où aller pour se faire soigner et que 24 % redoutent d'être dénoncées si elles vont à l'hôpital.

A Bruxelles, les personnes sans papiers se comptent par milliers, sans contrat de travail, sans revenus réguliers, sans documents valables, souvent sans logement et, quand ils ont un toit, leurs conditions de logement dépassent l'imaginable. Le Code du logement et la loi contre «les marchands de sommeil» ont pour objectif d'améliorer les conditions de logement. Cependant, le sort des victimes n'est pas meilleur. Les personnes sans papiers dont le logement fait l'objet d'une mesure de fermeture n'ont d'autre possibilité que d'être placées dans un centre fermé, en vue de leur rapatriement, ou de repartir à la recherche d'un nouveau grenier, d'une nouvelle cave, d'une arrière-maison, où les attendent des conditions d'existence peut-être encore pires. Parfois la lutte contre les marchands de sommeil sert de prétexte à la chasse aux illégaux ou du moins à chasser ceux-ci de la commune.

Mendiants et sans abri

L'étude « *Les vrais visages des mendiants bruxellois* » publiée par des chercheurs de la KUB⁹ et de la Haute Ecole ESHAL, révèle que l'âge moyen de ces mendiants est de 34 ans, ce qui est relativement jeune. Ils se répartissent en deux groupes dominants : les Roms d'origine roumaine et les autochtones. La plupart de ces derniers touchent une allocation sociale et mendient pour compléter cette allocation. Leurs gains seraient en moyenne de 49,94 € par jour. Contrairement aux Roms, ils connaissent assez bien les services du réseau d'aide sociale (aide alimentaire, vestiaire, douches publiques...). Les problèmes de santé semblent plus difficiles à régler, notamment parce que les soins préventifs sont généralement absents. Une des plus grandes souffrances des mendiants belges est l'isolement social : les contacts avec la famille sont quasi inexistantes et la solidarité entre mendiants est assez faible. Le réseau social, en particulier la famille, constitue la pierre angulaire du système de survie des Roms.

Chassés des gares bruxelloises, une quinzaine de personnes sans abri a trouvé refuge dans l'aéroport de Zaventem. Elles dorment dans le hall, dans les parkings entre les voitures ou dans la gare. Une mini-société organisée s'est recréée. Leur chef, Pierre, tente de maintenir le calme et la propreté pour que la police n'ait aucune raison de les expulser.

Des personnes sans abri meurent à la rue à Bruxelles : 30 personnes sont décédées à la rue en 2006, d'une moyenne d'âge de 50 ans, alors qu'en Belgique l'espérance de vie est de 75 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes.

Des catégories de population fragiles sont particulièrement touchées par la pauvreté grandissante

En Belgique, 17 % des **enfants** âgés de 0 à 15 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. Leur nombre ne cesse d'augmenter. En 2001, ils étaient 12 % et deux ans plus tard 16 % selon le Rapport annuel 2006 sur la pauvreté et l'exclusion sociales, présenté à l'Université d'Anvers par Kind en Gezin. ATD Quart Monde rappelle la situation catastrophique des **enfants les plus pauvres** en Belgique dans de nombreux domaines où les inégalités existent et se perpétuent. De plus, l'écart entre les familles pauvres et la société environnante ne se creuse pas seulement au niveau des moyens, il entraîne un *durcissement* du regard porté sur les enfants et les familles qui vivent dans la pauvreté. Le rapport « *On garde espoir* » du Délégué général aux droits de l'enfant reconnaît que des enfants sont encore placés aujourd'hui à cause de leurs conditions de vie.

Les jeunes belges âgés entre 20 et 24 ans, bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale des CPAS¹⁰ sont de plus en plus nombreux, selon les statistiques du SPF¹¹. Dans la région bruxelloise, 32 % de moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté, avec des fortes différences selon les communes : 40 % à St Josse, près d'un enfant sur deux !. A Charleroi aussi, on frise les 40 % !¹²

Les statistiques de l'Union Européenne révèlent qu'un **grand nombre de personnes âgées** se trouvent en situation de vulnérabilité et que le nombre de celles qui encourent un risque de pauvreté tend à croître de façon inquiétante. Dans notre pays, une personne âgée sur quatre est désormais en situation de précarité.

Quant aux **femmes**, elles sont majoritaires dans la catégorie des bas salaires, des emplois à temps partiel ou à durée déterminée, des intérimaires, et parmi les chômeurs. De plus, le statut de cohabitante où elles sont les plus nombreuses, réduit leurs allocations de chômage ou de CPAS. Nicolas Bernard, professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis, analyse, dans son étude

9 Katholieke Universiteit Brussel.

10 Revenu d'intégration sociale et de mise au travail, ex-minimex.

11 SPF = Service Public Fédéral.

12 Myriam de Spiegelaere, directrice de l'Observatoire de la santé et du social.

« Femmes, précarité et mal-logement: un lien fatal à dénoncer », la difficulté des femmes seules, les mamans surtout, à trouver un logement adéquat, faute de moyens.¹³

Le SPF Economie a dressé le **profil des personnes qui vivent avec moins de 822 € par mois** pour les isolés et 1.726 € pour les ménages avec deux enfants (considérés sous le seuil de pauvreté). Ils sont 5 fois plus nombreux à vivre dans un logement comportant moins d'une pièce par personne et 30 % d'entre eux ont des difficultés à chauffer leur logement. En ce qui concerne les dépenses, **l'écart entre les pauvres et le reste de la population en Belgique** s'élève en moyenne à plus de 40 %. Les pauvres font des économies sur les voyages (un budget inférieur de 75 %), le transport (61,7 %), les bars et restos (57,6 %), l'habillement (54 %). Ils dépensent 35,4 % de moins en soins de santé, 27,5 % de moins en ce qui concerne l'alimentation. Les plus fortes économies se font sur les boissons alcoolisées et le poisson.

B- Les actions, projets, politiques mis en place pour lutter contre la pauvreté en 2007

Dans cette partie, nous pointerons les initiatives mises en place pour lutter contre la pauvreté et relevées dans la presse francophone en 2007.

Politique globale

Au niveau fédéral

A l'approche des élections du juin, **ATD Quart Monde interpellait les mandataires politiques** et les candidats pour que la lutte contre la pauvreté soit au coeur de la campagne. Il demandait de ne pas se contenter de petites mesures, mais réclamait « **une politique ambitieuse, globale à laquelle seul le gouvernement fédéral peut donner l'impulsion** ».

Bien qu'une volonté formelle ait été exprimée dans « *l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté* »¹⁴ et la mise en place du « *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (SLP)* », force est de constater que depuis lors, les initiatives prises améliorent un peu la vie de certains, mais ne permettent généralement pas de sortir de la pauvreté et d'accéder à l'ensemble des droits.

Par ailleurs, **le Rapport bisannuel du SLP** rendu public le 20 décembre 2007 et rédigé à partir d'une concertation qui a réuni de nombreux acteurs, parmi lesquels ATD Quart Monde Belgique, dénonce **deux tendances** qui constituent des **dérives inquiétantes** : d'abord, la **responsabilisation** des personnes vivant dans la pauvreté de leur situation, qui a comme conséquence de préconiser des mesures individuelles, au détriment d'une politique globale ; ensuite, le fait que l'accès aux droits fondamentaux est sans cesse soumis à une série de conditions et tributaire d'une politique sociale qui multiplie les **contrôles et les sanctions**. Le rapport préconise de s'attaquer plutôt aux causes structurelles car « *il incombe aux politiques d'influer sur les modes de redistribution des richesses, de renforcer les solidarités, de mieux réguler les mécanismes financiers et économiques pour permettre à chacun d'accéder à un ascenseur social authentique, c'est-à-dire qui exclut les sous-statuts, les demi-droits ou les mesures indéfiniment sélectives. Ces dernières réalités améliorent les statistiques mais ne garantissent pas aux intéressés une vie conforme à la dignité humaine et des perspectives d'avenir.* »

A Bruxelles, à l'occasion du débat budgétaire ouvert pour les matières dépendant de la Commission

¹³ L'étude porte sur la Wallonie et sur Bruxelles.

¹⁴ Accord signé le 5 mai 1998.

Communautaire commune, plusieurs députés (de l'opposition comme certains de la majorité) regrettent que la lutte coordonnée des institutions bruxelloises contre la pauvreté croissante dans la capitale soit « en rade ».

En Wallonie, parallèlement à l'approbation des mesures régionales à inscrire dans le Plan d'Action national inclusion sociale (PANincl) 2006-2008, le gouvernement wallon a décidé de créer un groupe de travail intercabineaux « *Inclusion sociale* » chargé notamment du suivi coordonné des matières transversales liées à la lutte contre la pauvreté. Le 27 mai 2007, le gouvernement a décidé d'élargir ses missions à la gestion concentrée de l'accueil des gens du voyage.

D'autre part, le projet « *Vers une Wallonie sans pauvreté d'ici 2025* » approuvé par le gouvernement wallon et porté par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) a pour but l'élaboration et la mise en œuvre d'une action prospective unissant les pouvoirs publics, les associations, les personnes en situation de pauvreté et l'ensemble des membres de la société civile. L'accès et l'exercice des droits de tous, en particulier des plus pauvres, en sont l'élément central avec une priorité axée sur la santé, le logement et l'emploi-formation.

Habitat

A Bruxelles

La Région bruxelloise, particulièrement touchée par l'augmentation des loyers, a fait du logement une de ses priorités. Le budget des aides au déménagement et au loyer (ADIL) accessibles aux personnes démunies quittant un logement insalubre ou inadapté, a été augmenté de 30 % depuis le début de la législature. Environ 3.500 familles bénéficient désormais de ces allocations.

Un soutien a été accordé aux agences immobilières sociales (AIS), qui permettent de rencontrer à la fois les attentes de propriétaires, soucieux de pouvoir déléguer la gestion de leur bien, et celles de locataires qui bénéficient d'un loyer largement inférieur au marché.

Un programme de rénovation de 14.000 logements sociaux a été adopté.

Dans le cadre du Plan régional de logement de Bruxelles-capitale et d'un programme de construction ***d'habitats sociaux***, un deuxième chantier de 58 logements sociaux a été inauguré en juin. Le Plan prévoit la construction de 3.700 logements, pour un budget de 540 millions d'euros. Bien que l'opinion publique estime *qu'il n'est pas acceptable que dans des pays qui comptent parmi les plus développés, une personne puisse être privée d'accès à un logement décent*, les logements sociaux sont parfois loin de susciter un enthousiasme débordant. Les communes rechignent à céder des terrains ou les riverains saisissent les tribunaux pour ne pas se retrouver à proximité de ce type d'habitation; ce sont quelques-unes des réticences qui bloquent sa construction.

L'entrée en vigueur du ***Code bruxellois du logement*** a permis de remettre sur le marché 250 logements conformes à un standard de confort. L'Inspection du Logement a délivré en 2006 près de 7.250 attestations de conformité et 274 logements ont dû être fermés pour cause d'insalubrité, mais aucune famille ne s'est retrouvée à la rue. Soixante-six familles ont disposé du dispositif d'allocation au logement, activé lorsque leur déménagement a engendré des surcoûts locatifs.

En région wallonne

Différentes actions ont été entreprises dont un programme de création de 2.000 nouveaux logements par an.

En s'appuyant sur certains points du plan « Habitat Permanent » de la Région wallonne, des militants du Mouvement Luttés-Solidarités-Travail (LST) se sont engagés auprès des habitants du Domaine Mayeur François. Dans ce cadre, ils ont eu un contact régulier avec les habitants du domaine d'abord, attachant une attention particulière à leurs demandes. Ils sont également en

contact avec l'antenne sociale locale et avec les autorités communales afin qu'il y ait un débat au sein du collège et du conseil communal sur la réalité vécue au domaine. Ils rencontrent les autres habitants de la commune via les réunions du Plan Communal de Développement rural, afin de faire connaître la réalité du domaine dans lequel vivent les gens. Finalement, LST a obtenu que des personnes vivant dans des logements insalubres soient relogées dans de meilleures conditions.

L'Eglise aussi a décidé « *d'apporter sa pierre à l'édifice* » et va prendre des initiatives concrètes afin que des biens d'Eglise inoccupés puissent être mis à la disposition de personnes qui en ont besoin. Le groupe « Bethléem » a entamé l'inventaire de ces biens. A ce jour, une vingtaine d'habitations sont injectées dans le circuit des AIS.

Au niveau fédéral, un Fonds social Mazout pour intervenir dans les frais de chauffage (mazout et gaz en vrac) a été créé. Un des critères du droit à l'aide est le niveau des revenus : 13.512,18 €, majoré de 2.501,47 € par personne à charge.

Aide aux personnes sans abri

Au niveau fédéral, le ministre de l'Intégration sociale a présenté son plan logements d'urgence, étalé sur trois ans, qui bénéficiera à 6 CPAS de la région bruxelloise, 28 CPAS de Flandre et 32 de Wallonie, soit un total de 424 lits ainsi créés dans 66 communes, grâce à un soutien financier de 7,5 millions d'euros.

Le ministre de la Défense a donné le coup d'envoi de la 6^{ème} opération « *Défense d'avoir froid* » destinée à aider les sans-abri et les personnes démunies durant l'hiver, à se trouver un toit ou une aide matérielle grâce aux surplus de l'armée.

La région bruxelloise dispose désormais d'un centre d'appui pour coordonner l'aide aux sans-abri. Celle-ci était gérée de manière éclatée par une multitude d'acteurs et sujette à des tensions improductives, ont affirmé les ministres en charge de l'Aide aux personnes à Bruxelles. Ils se sont mis d'accord sur un dispositif pour mieux gérer l'accueil d'urgence, notamment durant les périodes de grand froid, via un service d'urgence fonctionnant 24h sur 24 et doté d'un numéro de téléphone vert unique. Expérience faite : ce n° répond bien, à des heures différentes... mais le plus souvent il n'y a aucune place disponible !

La responsable du CASU¹⁵ essaie de faire face à une demande aiguë liée à l'hiver... Mais son action va bien au-delà de l'accueil hivernal : « *Il y a des gens qui se retrouvent à la rue malgré les filets prévus pour éviter cela. Il faut voir avec eux comment utiliser au mieux les outils sociaux qui existent. Ensuite le travail de fond doit s'appréhender autrement, en partant du vécu des sans-abri pour voir comment les ramener à jouer leur rôle dans la société. C'est un travail individualisé mais aussi un travail global ; une notion s'impose : la solidarité. La question des sans-abri devrait préoccuper tout le monde. Comment accepter que les richesses de la Belgique soient aussi mal réparties ? Penser la solidarité, c'est réfléchir à tout ça, c'est agir, c'est aussi changer son regard sur la pauvreté et les SDF qui l'incarnent aussi durement* ».

Des initiatives novatrices

Des sans-abri retrouvent un sens à leur vie... à Merchtem (nord-ouest de Bruxelles) : la ferme Kodiel accueille quelques sans-abri deux fois par semaine. Ces personnes ne se sentaient pas à leur place dans un centre de jour ou dans un atelier protégé. « *Abandonnés, ils se repliaient sur eux-mêmes et se retrouvaient face à une image négative de leur personne. Le travail avec les animaux leur donne le sentiment qu'ils peuvent à nouveau donner quelque chose au lieu de toujours*

¹⁵ Centre d'Action Sociale d'Urgence.

recevoir. »

Bruxelles, deux animateurs de rue de la commune de St-Josse tiennent une permanence dans un cabanon près de la place Rogier où ils distribuent un repas chaque semaine. Ces actions leur permettent d'être en contact avec les gens de la rue et ceux qui risquent d'y tomber. Ils veulent faire remonter vers les autorités, les problèmes rencontrés. Ces animateurs ont réussi à faire passer leur projet d'ouverture d'une autre permanence qui se tiendra à la rue de la Poste.

L'association « *Les morts de la rue* » a de nouveau organisé, à la salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, une cérémonie pour rendre hommage à 30 personnes décédées durant l'année.

Comment assurer aux plus pauvres un dernier hommage empreint de dignité? Dans quelle mesure faut-il tenir compte de leurs dernières volontés? Que signifient des funérailles décentes? La Fondation Roi Baudouin a réalisé une brochure intitulée « *Un adieu digne pour tous* », faisant l'état des lieux des réponses à ces questions, en mettant en avant des exemples de bonnes et de moins bonnes pratiques.

A Chênée, une ancienne demeure accueille une communauté d'hommes qui réapprennent l'autonomie sociale. Ils sont sept actuellement, tous domiciliés là, clé en poche, à évoluer vers cette autonomie, ce respect de soi retrouvé, avec l'aide d'une assistante sociale à mi-temps.

Santé

Le statut « OMNIO » mis en place depuis le 1^{er} avril 2007 permet un remboursement majoré des soins de santé pour les revenus les plus bas. Il est accordé sur base des seuls revenus. Le projet prévoit de faire appel aux mutualités pour effectuer le contrôle des droits. Deux mois plus tard, la Mutualité chrétienne constate : « *D'abord, le budget prévu est minime. Ensuite, la complexité des formalités est telle qu'Omnia rate largement sa cible. Seulement 10 % du public potentiel est touché... D'autres stratégies se seraient révélées plus efficaces, comme la diminution des tickets modérateurs...* ».

Une « *Plate-forme Santé et Solidarité* », front de vigilance, d'analyse et d'actions a été mise sur pied par des représentants de syndicats, de mutuelles, du secteur associatif, des ONG de développement et des universités, issus de toutes les régions du pays. Ils veulent coordonner leurs efforts pour donner consistance au refus de la fatalité et des politiques bancales, eu égard aux défis socio-sanitaires actuels et à venir. Il s'agit de promouvoir des politiques de santé progressistes et égalitaires en Belgique, mais aussi en Europe et dans le monde...

La Fondation Roi Baudouin a organisé un groupe de travail qui a publié un rapport contenant des recommandations politiques afin de réduire les inégalités en matière de santé et demande la création d'un Centre de coordination politique pour l'égalité en santé.

Les maisons médicales, créées pour donner à chacun le droit aux soins de santé, continuent à offrir de nombreux services liés à la santé et ce, gratuitement. Elles offrent aussi un service de garde 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ! Elles sont là pour accueillir le patient, le suivre de manière préventive et l'informer sur la santé. Elles traitent directement avec la mutualité du patient, ou avec le CPAS si la personne n'est pas couverte par une mutuelle, afin de se faire rembourser.

Médecins du Monde a ouvert en Belgique des consultations gratuites pour des personnes exclues du système de santé. La consultation « *Parle avec Elles* » en est une. Chaque semaine, des femmes poussent la porte de la consultation pour des problèmes médicaux, mais aussi pour discuter de soucis personnels ou financiers. Les personnes qui fréquentent ces consultations sont souvent

envoyées par le CPAS ou le réseau associatif. Souvent, ces personnes, bien qu'ayant besoin d'aide, hésitent à pousser la porte car, aux problèmes de santé s'ajoutent des barrières liées à la langue, à la honte de demander de l'aide ou encore, en tant qu'illégaux, à la peur de se manifester au grand jour...

« Les femmes des milieux défavorisés doivent aussi pouvoir faire du sport. » En Région bruxelloise, 9 projets ont bénéficié de subsides du Ministère du Sport à la Commission Communautaire française, pour promouvoir les activités sportives auprès du public féminin en difficulté. *« Il faut que la pratique sportive soit accessible à tous et dans les meilleures conditions. Souvent, ces femmes n'ont pas le temps ou les moyens de prendre soin de leur santé et de leur corps... »*

Aide Sociale

La section CPAS de la ville de Bruxelles s'est rendu compte de la nécessité de mettre au service des CPAS de Bruxelles et du public une information accessible et adaptée au sujet des différentes aides fournies par les CPAS. Avec l'aide des acteurs de terrain, elle a mis sur pied un site internet bilingue.

La Région Bruxelles-capitale a décidé d'affecter un centime par m³ d'eau distribuée aux Bruxellois pour aider les plus pauvres d'entre eux à payer leur facture d'eau. La somme redistribuée devrait être de l'ordre de 600.000 euros par an. Elle sera affectée à l'accompagnement des clients en difficulté et, en partie, à l'octroi d'aide sociale aux personnes qui, malgré leurs efforts, ne peuvent plus payer, ainsi qu'à la prise en charge de frais d'améliorations des installations à domicile, etc.

Famille, Enfance

Deux associations, ATD Quart Monde et Luttes-Solidarités-Travail, ainsi que l'administration de l'Aide à la jeunesse ont mis en place le groupe « Agora ». Depuis 1997, il est le lieu d'un dialogue permanent entre les familles pauvres et les professionnels de l'aide à la jeunesse. C'est une expérience novatrice, explique la directrice de l'aide à la jeunesse : *« Elle cherche à rendre du pouvoir aux parents. Elle permet aux usagers de se réapproprier un service public »*.

Dans une résolution proposée par la sénatrice Olga Zrihen (PS), le Sénat réclame une plus grande attention pour la pauvreté infantile. Le bien-être de l'enfant est en effet déterminant pour son épanouissement futur. La pauvreté des enfants entrave la réalisation de leurs droits en matière de santé, d'éducation, de culture et de loisirs. Le Gouvernement fédéral devrait donc élaborer une stratégie globale contre la pauvreté infantile.

Ecole, éducation, formation

Décrochage scolaire : pourquoi tant de jeunes Anderlechtois lâchent-ils prise? Une étude tentera de le savoir et le service prévention d'Anderlecht en a fait une de ses priorités. En 2006/2007, 432 dossiers ont été ouverts, un quart est issu de l'enseignement primaire et maternel. L'année de son 15^{ème} anniversaire, ce même service crée une cellule de veille contre le décrochage scolaire. Dans ce cadre un chercheur est chargé d'identifier et d'optimiser les dispositifs de prise en charge du décrochage scolaire.

Depuis plusieurs années, on constate que des agents communaux ont **des difficultés avec le langage écrit**. Suite à cela, l'ERAP (Ecole Régionale d'Administration Publique) a lancé un projet de formation en partenariat avec Lire et Ecrire Bruxelles et les CPAS des communes bruxelloises. Ceux-ci ont chargé des volontaires d'assurer un relais vers ceux qui étaient intéressés par la

formation. Tous les candidats qui se sont manifestés ont montré un vif intérêt pour apprendre à lire et à écrire ou pour améliorer leurs connaissances en lecture et en écriture. 45 agents de différentes nationalités dont 13 belges, tous ouvriers et ouvrières dans différentes fonctions, ont suivi cette formation.

Ces dernières années, les politiques ont développé **des plans d'action pour l'alphabétisation**. Avec le Décret d'Education permanente, la Communauté Française a reconnu les associations du secteur et la Région Bruxelloise a concrétisé cette reconnaissance avec le Plan Bruxellois d'Alphabétisation. Des moyens humains et financiers supplémentaires ont été dégagés.

Il n'y a pas d'âge pour apprendre... « *Cela fait déjà un petit temps que je cherchais à suivre des cours pour pouvoir sortir de chez moi et voir autre chose... Quand j'ai trouvé ces cours de remise à niveau dans le journal de ma commune, cela m'a plu, cela correspondait à mes envies, intérêts, projets...* ». C'est l'ASBL « *Réussir à l'école* » qui lutte contre l'échec scolaire et qui organise à Wanze ces cours pour des personnes qui n'ont jamais, ou peu, été à l'école « *J'apprends et je peux aussi discuter. C'est très intéressant d'apprendre des choses qui me servent dans la vie de tous les jours ! Je commence à me débrouiller toute seule...* »

Culture

Depuis quatre ans, le programme Sésame des Musées Royaux des Beaux-Arts **permet aux exclus d'entrer dans un musée...** Leurs commentaires viennent du cœur et révèlent une joyeuse authenticité que les habitués des musées leur envieraient. La culture nourrit l'être humain. « *Le beau, c'est important pour rester debout* » a dit une personne à l'issue de la visite.

ATD Quart Monde et Culture et Démocratie publient les « *Actes du séminaire « Art et familles* », organisé en 2006: « *Se connaître pour agir ensemble: la culture pour aller à la rencontre des plus pauvres* ». L'un des enjeux principaux était de mettre en lumière les conditions nécessaires pour que l'accès à la culture devienne une réalité pour tous. Aller à la rencontre des familles exclues et isolées par la misère, par la mise en place d'ateliers nomades dans des centres d'hébergement d'urgence, des restaurants sociaux... faisait partie du projet « *Art et familles* ». Ce projet a démontré que la culture peut être un levier contre l'exclusion si elle permet de se rencontrer et de retrouver l'humanité qui est en chacun.

Les bibliothèques communales de Bruxelles investissent les lieux publics. L'opération « *Des livres dans les parcs* » propose aux enfants de 3 à 8 ans de lire ou de se faire lire les livres de leur choix. Chaque lieu est parrainé par une bibliothèque communale, afin d'inviter les enfants à la fréquenter. Le public-cible est, avant tout, les enfants qui n'ont pas accès au livre et qui n'ont pas l'habitude de fréquenter des lieux de culture.

Emploi

Etant donné que Mons est confronté à un important taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, plusieurs mesures ont été prises en accord avec le Forem : programme d'action « *Job Tonic* », « *Passeport unique Aide à l'Emploi* » et des expériences ciblées dans les quartiers où le risque de chômage est le plus élevé.

Des projets pilotes seront également lancés dans des quartiers difficiles d'autres villes : Charleroi-Nord, Liège-Droixhe, La Louvière-Cité Jardin et Colfontaine-Jean Jaurès.

Les chômeurs ont la possibilité de déduire fiscalement les frais de recherche d'un nouvel emploi pour autant qu'ils puissent en démontrer la nécessité (frais de déplacement, cotisations syndicales, photocopies de C.V.) et apporter la preuve de la dépense. La déduction s'effectue sur la déclaration à l'I.P.P. par déduction des frais du montant des indemnités reçues. Seul le montant net est à

déclarer, mais il faut joindre un détail du calcul.

L'ASBL Solidarités Nouvelles Bruxelles a publié une brochure intitulée « *Travailler comme article 60* ». Le paragraphe 7 de celui-ci donne la possibilité aux CPAS de procurer un emploi à un bénéficiaire de l'aide sociale ou du revenu d'intégration sociale pour lui permettre d'acquérir une expérience utile pour trouver un emploi. La brochure aborde différents aspects de ce contrat de travail bien spécifique.

Actions de sensibilisation

Plusieurs organisations de lutte contre la pauvreté (LST, ATD Quart Monde, Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble) et Amnesty International ont lancé une *déclaration de solidarité* avec celles et ceux qui luttent partout dans le monde pour faire reculer la pauvreté. Ce manifeste mondial demande aux autorités et aux citoyens de porter l'ambition d'un monde sans pauvreté où les droits à la vie familiale, au travail décent, à la participation sociale, culturelle et politique sont respectés. Il réclame l'association des plus pauvres à la conception, la mise en place et l'évaluation de politiques qui les concernent.

Le 17 octobre - Journée mondiale du refus de la misère- les signatures de la Déclaration de Solidarité ont été remises au secrétaire général des Nations Unies et, en Belgique à M. Van Rompuy, président de la Chambre (en l'absence de gouvernement). Lors de cette rencontre une militante, sans logement, s'est exprimée : « *Nous voulons dire combien les plus pauvres sont les premiers acteurs de ce combat terrible contre la misère. C'est parce qu'ils ne se résignent pas que les plus pauvres doivent être reçus comme partenaires privilégiés* ».

Par ailleurs, le Réseau belge de lutte contre la pauvreté a mis sur pied différentes actions pour mieux faire connaître la Journée Mondiale du Refus de la Misère, via notamment un spot TV et une action symbolique : l'invitation à laisser pendre un drap noué à l'une des fenêtres de son habitation de manière à exprimer son refus de la pauvreté.

Ce même 17 octobre 2007, les militants du Mouvement LST étaient devant le Parlement wallon pour ***l'inauguration d'une dalle*** provisoire en l'honneur des victimes de la misère qui symbolise leur résistance à la grande pauvreté. Le ministre président Demotte est venu signer la déclaration de solidarité et ils lui ont demandé la pose définitive de la dalle aux abords du Parlement, anciennement Hôpital Général pour les plus pauvres.

Conclusion

La pauvreté s'accroît en Belgique et continue de toucher tous les domaines de la vie : logement, emploi, formation, éducation, santé, culture,... Pire encore, alors que les écarts se creusent entre les plus pauvres et les plus riches, une tendance se fait à nouveau jour qui accuse les pauvres de leur situation.

Face à cela, la dispersion des matières entre les différents niveaux de pouvoirs et le manque de coordination rendent difficiles la mise en place de politiques globales, cohérentes et prospectives. Ce sont bien souvent des initiatives locales ou associatives qui innovent et cherchent des manières de sortir de ces situations intolérables.

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2008